

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

1^{ER} TRIMESTRE

SOMMAIRE PARTIE I

PROCES-VERBAUX

Procès-Verbal 1	Séance du 25 Janvier 2017	p.02
Procès-Verbal 2	Séance du 22 Mars 2017	p.08

CONVOCATIONS

Convocation 1	Séance du 25 Janvier 2017	p.14
Convocation 2	Séance du 22 Mars 2017	p.16

DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25/01/2016

17.01.25-01	Débat d'orientations budgétaires 2017	p.20
17.01.25-02	Acquisition d'un bien immobilier pour la création de la recyclerie	p.23
17.01.25-03	Convention de mise à disposition du marché des terrasses d'Orly	p.26
17.01.25-04	Attribution marché encombrants	p.28
17.01.25-05	Prolongation contrats vente de matériaux	p.31

PROCES-VERBAUX

RÉGIE PERSONNALISÉE POUR LA VALORISATION ET L'EXPLOITATION DES DÉCHETS DE LA RÉGION DE RUNGIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 JANVIER 2017

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil dix-sept, le 25 janvier à 9 heures 45, les membres du Conseil d'administration, régulièrement convoqués le 18 janvier 2017, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Mme DAUMIN, présidente, au 15, rue des Hautes Bornes, à ORLY.

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	EXCUSÉ
Mme Geneviève BONNISSEAU	X		
Mme Nadia BRAHIMI	X		
M. Raymond CHARRESON	X		
Mme Marie CHAVANON	X		
Mme Stéphanie DAUMIN	X		
M. Richard DELL'AGNOLA	X		
M. Richard DOMPS	X		
Mme Dominique FOSSEYEU	X		
Mme Anne-Marie GILGER-TRIGON			X
M. Éric GRILLON			X
Mme Katarina HAMADA-LARKEY	X		
Mme Sakina HAMID			X
M. Ali ID ELOUALI			X
Mme Christine JANODET	X		
M. Michel LEPRÊTRE			X
M. Patrick LEROY	X		
M. Daniel PIGEON-ANGELINI	X		
Mme Christiane RANSAY			X
M. Renaud ROUX			X
Mme Françoise SOURD	X		
M. Cédric TIPHINEAUD	X		

AFFAIRES GÉNÉRALES – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'administration désigne M. Daniel PIGEON-ANGELINI comme secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 NOVEMBRE 2016

Sur proposition de la Présidente et sous réserve des modifications apportées en séance, le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil d'administration du 30 novembre 2016.

3. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

La Présidente rappelle que la présentation du débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour toute instance publique en début d'année. Le budget sera soumis au vote en mars 2017.

M. PRÉVOST indique que le DOB s'appuie désormais sur un rapport d'orientations budgétaires qui a été transmis aux administrateurs avec les convocations. Il décrit les tendances et les évolutions en matière de personnel, de gestion de la dette et de finances. Il rappelle que la loi de transition énergétique encadre les orientations budgétaires 2017. Cette loi impose une réduction des déchets de 10 % entre 2010 et 2020. Elle prévoit également l'amélioration du recyclage des déchets non dangereux et une réduction de 50 % des déchets enfouis.

Concernant la démographie, la population du territoire doit atteindre 225 027 habitants en 2017. Le nombre d'habitants est un élément déterminant du calcul des ratios liés aux quantités de déchets réceptionnés sur les équipements.

M. PRÉVOST note une stagnation des ratios de déchets (emballages et papiers) accueillis au centre de tri, à hauteur de 32 kilos par habitant. En outre, la quantité de verre collectée est en diminution. Les déchets collectés en déchetterie représentent 57 kilos par habitant en 2017 (soit en progression par rapport à 2016). Les encombrants s'élèvent à 24 kilos par habitant et les dépôts sauvages atteignent 30 kilos par habitant. Les ordures ménagères résiduelles représentent 279 kilos par habitant, avec une réduction tendancielle de tonnage de 1 % par an environ.

Les projections 2017 prennent en compte plusieurs aspects : calcul des ratios à partir de la moyenne des exercices antérieurs, reconduction de la convention de partenariat avec le SYCTOM, travaux au sein de l'usine d'incinération entre mai et septembre 2017 avec une réduction de la capacité d'incinération. Durant cette période, des efforts de réduction de tonnage des déchets seront effectués et une partie des déchets sera traitée sur un autre équipement. Les tonnages entrants seront en stagnation (10 000 tonnes en 2017). Par ailleurs, la conjoncture n'est pas favorable aux recettes tirées des ventes de matériaux issus du tri des déchets. Les matériaux recyclés subissent en effet une forte concurrence de la matière vierge, en lien avec le faible cours du pétrole. Les prix de reprise se situent au niveau plancher prévu par les conventions.

L'autre poste de recettes de la Régie est constitué des subventions des éco-organismes. À cet égard, le cahier des charges d'Eco-Emballages s'est achevé au 31 décembre 2016, mais l'éco-organisme n'a pas pu être agréé par l'État dans les délais prévus. Le contrat d'Eco-Emballages avec le périmètre de la Régie a donc été prolongé d'un an. Les conditions de versement des soutiens seront revues en 2018, mais les subventions seront stables en 2017. Ecofolio (pour le papier) et Eco-mobilier (pour les mobiliers) maintiennent également leurs subventions.

En 2017, il sera nécessaire de signer une convention avec le territoire afin d'acter la poursuite des soutiens des éco-organismes malgré le changement de fonctionnement en termes de flux suite à la réforme du territoire.

Madame la Présidente précise que ce point a fait l'objet d'une discussion avec le président de l'EPT. Désormais, l'EPT détient la compétence en matière de déchets. Il a considéré que la Régie était légitime à demander de conserver ces sommes. Ce point n'étant pas acquis a priori, le résultat des discussions est donc positif. Toutefois, le circuit n'en est pas simplifié.

M. PRÉVOST aborde ensuite le sujet de la modification de la taxe générale sur les activités polluantes en 2016. Un taux est appliqué sur les tonnages incinérés et des modulations interviennent en fonction des performances environnementales de l'installation. Le taux s'élevait à 4,13 euros par tonne et est appelé à augmenter. En outre, le seuil de performance énergétique a été relevé à 65 %. Or les travaux engagés à l'usine visent à atteindre un taux de 60 %. La performance énergétique correspond au ratio de la vente d'énergie sur la production d'énergie. En 2017, l'usine d'incinération va traiter un tonnage plus faible. Dès lors, l'usine pourra passer au-dessus des 65 %, mais il s'agit d'un résultat conjoncturel. Cet effet d'aubaine immédiat engendre une baisse de la fiscalité en 2017, mais elle n'est que temporaire.

Madame la Présidente souligne que sur cette base, une réflexion doit s'engager pour l'avenir. Elle prévoit de présenter des éléments d'aide à la décision lors d'un prochain Conseil d'administration.

M. PRÉVOST signale que la baisse de la fiscalité environnementale en 2017 est estimée à 150 000 euros. Il est à noter que la formule de calcul de la performance énergétique va également évoluer au premier trimestre 2017.

Madame la Présidente précise que dans le contexte d'incertitude de l'année électorale, ce sujet peut encore évoluer.

M. PRÉVOST estime que l'intégration du facteur climatique est introduite de façon pérenne dans la formule de calcul, mais que les modalités de ce calcul peuvent encore évoluer.

En termes de ressources humaines, il signale l'embauche de trois agents fin 2016. Deux emplois contractuels sont financés par l'ADEME. De façon globale, la charge de personnel augmente.

M. PRÉVOST présente ensuite le programme d'actions 2017. En matière de prévention des déchets, les principales actions proposées dans le cadre du budget sont les suivantes :

- poursuivre le déploiement de la pratique du compostage individuel en habitat pavillonnaire et développer la pratique en habitat vertical ;
- lancer une opération sur les restaurations scolaires en partenariat avec les collectivités, à travers un programme d'accompagnement à la réduction du gaspillage alimentaire. La Régie pourrait prendre en charge un diagnostic réalisé par un prestataire de service et prévoit de continuer les actions de sensibilisation à l'occasion des événements nationaux.

Madame la Présidente souligne que ce gaspillage alimentaire est coûteux et impacte les lignes de restauration des budgets communaux.

Mme JANODET demande si les contacts ont été pris dans les communes auprès des restaurants scolaires ; M. PRÉVOST répond que le but était de faire valider ce budget et de faire rédiger un courrier destiné à l'ensemble des maires pour solliciter un partenariat technique entre la RIVED et les communes afin de donner un outil et l'expertise de la régie aux villes.

Mme BRAHIMI juge cette initiative intéressante, notamment d'un point de vue pédagogique, mais souligne que le gaspillage le plus important intervient en amont, dans les unités de production des repas.

Mme SOURD objecte que dans sa commune, la part la plus importante des déchets provient bien des cantines et non des lieux de production.

Mme BRAHIMI insiste sur la nécessité d'associer les parents d'élève à cette réflexion.

La Présidente assure que la démarche est proposée sur la base du volontariat et vise à respecter les diverses orientations municipales. Le diagnostic sera différent en fonction de chaque commune. Le dispositif vise à échanger sur les diverses expériences.

M. PRÉVOST évoque ensuite le deuxième plan d'action visant à trouver des tonnages de collecte sélective supplémentaires en améliorant le geste de tri. Il est prévu de travailler en partenariat avec les collectivités à cet égard et de vérifier que les moyens de tri sont adéquats tout en intensifiant la communication. Le plan d'action doit être adapté à chaque territoire.

En 2017, le programme d'investissements se poursuit et s'élève à 1,8 million d'euros. La charge de l'amélioration de la performance énergétique de l'usine a principalement été portée sur le budget 2016 et la tranche conditionnelle n°02 est en attente d'affermissement. Par ailleurs, des travaux de recyclerie ont été décidés lors du dernier Conseil d'administration. L'étude sur la modernisation du centre de tri a été relancée, car l'étude de 2012 est datée. Enfin, une opération de mise aux normes des déchetteries sera menée à bien afin de répondre aux prescriptions de la DRIEE.

Les évolutions budgétaires prévisibles sont les suivantes :

- baisse des recettes de fonctionnement : modification du circuit de versement des subventions d'Eco-Emballages, baisse de la facturation des apports extérieurs du fait du fonctionnement de l'usine en mode dégradé, absence de recette exceptionnelle. Les OMR constituent le poste principal de recettes, à hauteur de 11 millions d'euros ;
- baisse des dépenses : diminution de la charge fiscale et du coût de traitement des mâchefers notamment. Les OMR constituent également le poste principal de dépenses ;
- investissements : un emprunt a été souscrit en 2016 et un autre est prévu en 2017 ;
- baisse de l'autofinancement : l'épargne est mobilisée pour éviter d'augmenter les redevances ;
- épargne : le niveau d'épargne projeté pour 2017 s'élève à 330 000 euros environ.

À la lumière de ces éléments, le niveau de redevance 2017 serait stable par rapport à 2016. Conformément à l'engagement pris par la Régie, les travaux n'impacteront pas cette redevance.

Sur proposition de La Présidente, le Conseil d'administration prend acte à l'unanimité de la présentation du débat d'orientations budgétaires 2017.

DÉLIBÉRATION N° 17.01.25 – 01 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Article 1 : Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2017

Article 2 : Charge de la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉVENTION DES DÉCHETS

4. ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER POUR LA RÉALISATION DE LA RECYCLERIE

M. PRÉVOST rappelle qu'il s'agit de l'acquisition des locaux du SICIO pour un montant de 150 000 euros. Le dossier a été validé par le service des Domaines.

DÉLIBÉRATION N° 17.01.25 – 02 : Acquisition d'un bien immobilier pour la réalisation de la recyclerie

Le Conseil d'administration autorise à l'unanimité l'acquisition d'un bien immobilier pour la réalisation de la recyclerie.

Présents ou représentés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Absention : 0

5. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU MARCHÉ DES TERRASSES PAR LA COMMUNE D'ORLY POUR LA RÉALISATION DE LA RECYCLERIE

DÉLIBÉRATION N° 17.01.25 – 03 : Convention de mise à disposition du marché des terrasses par la commune d'Orly pour la réalisation de la recyclerie

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité la convention de mise à disposition du marché des terrasses par la commune d'Orly pour la réalisation de la recyclerie.

Présents ou représentés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Absention : 0

VALORISATION DES DÉCHETS

6. AUTORISATION A SIGNER L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE DE TRANSPORT, RÉCEPTION ET TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS ET DÉPÔTS SAUVAGES

La Présidente rappelle que trois offres ont été analysées en commission d'appel d'offres. Le choix s'est porté sur l'offre de TAIS.

DÉLIBÉRATION N° 17.01.25 – 04 : Autorisation à signer l'accord-cadre à bons de commande de transport, réception et traitement des encombrants et dépôts sauvages

Le Conseil d'administration autorise à l'unanimité la signature de l'accord-cadre à bons de commande de transport, réception et traitement des encombrants et dépôts sauvages.

Présents ou représentés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Absention : 0

7. AUTORISATION À SIGNER LES AVENANTS DE PROLONGATION DES CONTRATS DE REPRISE DE MATÉRIAUX

M. PRÉVOST explique que la proposition vise à reconduire les contrats de vente de matériaux pour un an, en lien avec la prorogation du contrat d'Eco-Emballages par les services de l'État.

DÉLIBÉRATION N° 17.01.25 – 05 : Autorisation à signer les avenants de prolongation des contrats de reprise de matériaux

Le Conseil d'administration autorise à l'unanimité la signature des avenants de prolongation des contrats de reprise de matériaux.

Présents ou représentés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Absention : 0

SENSIBILISATION – COMMUNICATION

8. BILAN ANNUEL DES ACTIONS DE SENSIBILISATION À LA PRÉVENTION ET AU TRI DES DÉCHETS

M. PRÉVOST indique que la Régie a participé à toutes les fêtes de villes auxquelles les collectivités l'ont conviée en 2016. En outre, une opération sur la diminution de la distribution des sacs plastiques a été lancée avec 6 collectivités adhérentes, en vue de leur interdiction prochaine.

9. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL À LA PRÉSIDENTE

Madame la Présidente soumet le compte rendu aux membres du Conseil d'administration.

10. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été traitée.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Madame la Présidente lève la séance à 10h54.

Le Secrétaire

M. Daniel PIGEON-ANGELINI



RÉGIE PERSONNALISÉE POUR LA VALORISATION ET L'EXPLOITATION DES DÉCHETS DE LA RÉGION DE RUNGIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 22 MARS 2017

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil dix-sept, le 22 mars à 9 heures 45, les membres du Conseil d'administration, régulièrement convoqués le 15 mars 2017, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Mme DAUMIN, présidente, au 15, rue des Hautes Bornes, à ORLY.

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE	PRÉSENT	REPRÉSENTÉ	EXCUSÉ
Mme Geneviève BONNISSEAU	X		
Mme Nadia BRAHIMI	X		
M. Raymond CHARRESSON	X		
Mme Marie CHAVANON	X		
Mme Stéphanie DAUMIN	X		
M. Richard DELL'AGNOLA	X		
M. Richard DOMPS	X		
Mme Dominique FOSSOYEUX	X		
Mme Anne-Marie GILGER-TRIGON		par Mme RANSAY	
M. Éric GRILLON		par M. TIPHINEAUD	
Mme Katarina HAMADA-LARKEY		par M. DELL'AGNOLA	
Mme Sakina HAMID		par Mme FOSSOYEUX	
M. Ali ID ELOUALI			X
Mme Christine JANODET		par Mme BONNISSEAU	
M. Michel LEPRÊTRE			X
M. Patrick LEROY			X
M. Daniel PIGEON-ANGELINI	X		
Mme Christiane RANSAY	X		
M. Renaud ROUX			X
Mme Françoise SOURD	X		
M. Cédric TIPHINEAUD	X		

AFFAIRES GÉNÉRALES – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de Madame la Présidente, le Conseil d'administration désigne Mme Geneviève BONNISSEAU comme secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JANVIER 2017

Sur proposition de Madame la Présidente et sous réserve des modifications apportées en séance, le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil d'administration du 25 janvier 2017.

3. COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016

M. PRÉVOST précise que le compte de gestion a été vérifié au regard du compte administratif et qu'il est en tous points concordant avec les écritures de l'ordonnateur. Au 31 décembre 2016, l'actif net de la Régie s'élève à 77 millions d'euros. Il est financé par des fonds propres à hauteur de 80 %. A la même date, la trésorerie s'élève à 5,1 millions d'euros.

Délibération n 17.03.22 – 06 : Compte de gestion de l'exercice 2016

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2016.

Présents ou représentés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Absentions : 0

4. COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016

M. PRÉVOST rappelle que le compte administratif de la RIVED s'étend du 1^{er} juin au 31 décembre 2016. Cependant, à des fins de comparaison avec l'exercice précédent, ces résultats ont été cumulés avec ceux du SIEVD du début d'année.

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2016 augmentent de 1 million d'euros par rapport à 2015. Cette progression s'explique par l'augmentation des recettes de traitement des déchets (apports SYCTOM) et de la recette exceptionnelle liée au remboursement du solde du fonds GER de l'ancien contrat qui a pris fin au 31 mai. Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2016, il est impossible de recourir aux contributions fiscalisées pour le financement de la participation aux investissements, d'où le report sur le chapitre 74.

Les dépenses de fonctionnement diminuent d'environ 1,75 million d'euros par rapport à 2015. En effet, en 2015, une partie des excédents de contribution avait été reversée aux collectivités (2 millions d'euros). Les charges générales sont stables, malgré les prévisions d'augmentation. L'amélioration des ratios et tonnages traités par l'équipement explique cette maîtrise des charges. Enfin, des charges exceptionnelles sont constatées au chapitre 77 pour les corrections du résultat de 2015.

Le résultat de fonctionnement global de l'exercice 2016 s'élève à 3,3 millions d'euros : 1,7 million d'euros pour le SIEVD et 1,5 million d'euros pour la RIVED.

Délibération n 17.03.22 – 07 : Compte administratif de l'exercice 2016

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016.

Présents ou représentés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Absentions : 0

5. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

Madame la Présidente précise que l'excédent s'élève à 5 084 724,47 euros et qu'il est affecté au compte 1 068. Le solde du résultat excédentaire de fonctionnement de 2 644 864,97 euros est repris en report d'excédent.

Délibération n 17.03.22 – 08 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016.

Présents ou représentés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Absentions : 0

6. BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017

M. PRÉVOST indique avoir repris les principaux éléments du Débat d'Orientations Budgétaires. La population du territoire de la RIVED compte 225 000 habitants. Les tonnages des apports extérieurs sont en réduction du fait du fonctionnement de l'usine en mode dégradé entre juin et septembre pendant les travaux. Par ailleurs, il a été décidé de prolonger la convention de partenariat avec le SYCTOM. Concernant la TGAP, elle se maintient à hauteur de 3 euros par tonne incinérée. Cet élément est conjoncturel et pourra faire l'objet d'une discussion pour l'exercice 2018. Enfin, la modification du circuit de perception et de reversement des soutiens Eco-Emballages ne devrait pas modifier les équilibres. En termes prévisionnels, le budget repose sur une stabilité des ventes d'énergie.

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2017 s'élèveraient à 16,5 millions d'euros (-2,2 millions d'euros par rapport à 2016). Quant aux dépenses de fonctionnement, elles s'élèvent à 19,2 millions d'euros. Au titre des recettes d'investissement, il est à noter l'inscription d'un emprunt à hauteur de 3 millions d'euros (deuxième partie du financement de la tranche conditionnelle 1 de l'opération d'amélioration de la performance énergétique sur l'usine d'incinération).

Madame la Présidente rappelle que sur ce dossier, la tranche optionnelle est en cours de réflexion. L'arbitrage devra intervenir dans le courant du 1^{er} semestre 2017.

M. PRÉVOST aborde ensuite les dépenses d'investissement, principalement liées aux travaux de l'usine (8,8 millions d'euros). L'équilibre global des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement s'élève à 36 millions d'euros pour 2017.

Délibération n 17.03.22 – 09 : Budget primitif de l'exercice 2017

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2017.

Présents ou représentés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Absentions : 0

7. FIXATION DE LA TARIFICATION DU TRAITEMENT DES DECHETS POUR L'EXERCICE 2017

M. PRÉVOST annonce qu'en 2017, le tarif à la tonne pour les OMR se maintient à un niveau de 59,70 euros. Pour les déchets du MIN, le tarif s'élève à 60,27 euros. Le traitement des déchets recyclables sur le centre de tri est en baisse de 1 euro. Le tarif de traitement des encombrants est stable. Enfin, il est prévu d'instaurer un nouveau tarif concernant le transport de bennes d'encombrants à hauteur de 4,38 euros par kilomètre.

Délibération n 17.03.22 – 10 : Fixation de la tarification du traitement des déchets pour l'exercice 2017

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la fixation de la tarification du traitement des déchets pour l'exercice 2017.

Présents ou représentés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Absentions : 0

8. FIXATION DES CONTRIBUTIONS FORFAITAIRES POUR L'EXERCICE 2017

M. PRÉVOST explique que la première partie de la délibération est relative au financement des investissements sur les équipements. Pour l'usine d'incinération, la répartition est la suivante : 30 % pour la SEMMARIS et 70 % pour les villes du territoire.

Madame la Présidente estime qu'il s'agit d'une dépense d'intérêt territorial. Elle propose d'adopter la délibération en l'état, mais de discuter ultérieurement sur la proposition de considérer les investissements de la Régie comme étant d'intérêt territorial.

M. PRÉVOST précise ensuite que le fonctionnement des déchèteries est uniquement supporté par l'EPT et donc par les collectivités, à hauteur de 1,3 million d'euros. Il en va de même pour la politique de prévention dont le budget s'élève à 114 498 euros. Globalement, les appels à contribution liés à ces deux postes sont stables.

Délibération n 17.03.22 – 11 : Fixation des contributions forfaitaires pour l'exercice 2017

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la fixation des contributions forfaitaires pour l'exercice 2017.

Présents ou représentés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Absentions : 0

9. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SICIO

M. PRÉVOST indique qu'il est proposé de renouveler la convention d'assistance informatique avec le SICIO pour un an et pour un montant de 18 500 euros HT.

Délibération n 17.03.22 – 12 : Convention de partenariat avec le SICIO

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention de partenariat avec le SICIO.

Présents ou représentés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Absentions : 0

PRÉVENTION DES DÉCHETS

10. CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LA RESTAURATION SCOLAIRE

M. PRÉVOST explique qu'il s'agit de fixer le cadre d'intervention pour les actions à mener au sein de la restauration collective par une convention entre les communes et la RIVED. Plusieurs collectivités ont déjà contacté la RIVED sur ce dossier.

Délibération n 17.03.22 – 13 : Convention d'accompagnement pour la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention d'accompagnement pour la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire.

Présents ou représentés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Absentions : 0

VALORISATION DES DÉCHETS

11. SIGNATURE DE L'AVENANT N° 4 AU TRAITE DE CONCESSION DE TERRAIN DE L'UIOM

Madame la Présidente annonce qu'elle a rencontré le Président LAYANI afin de traiter ce sujet. Il a pris l'engagement de maintenir le niveau de loyer de la concession, dans une logique de facilitation de la présence des équipements de la RIVED sur l'emprise du MIN.

M. PRÉVOST précise que la SEMMARIS entérine la prolongation de l'occupation du terrain jusqu'en 2034.

Délibération n 17.03.22 – 14 : Avenant n° 4 au traité de concession de terrain de l'UIOM

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'avenant n° 4 au traité de concession de terrain de l'UIOM.

Présents ou représentés : 17

Pour : 17
Contre : 0
Absentions : 0

12. SIGNATURE DE L'AVENANT N° 3 AU TRAITE DE CONCESSION D'OCCUPATION DU TERRAIN DU CENTRE DE TRI

Délibération n 17.03.22 – 15 : Avenant n° 3 au traité de concession d'occupation du terrain du centre de tri

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'avenant n° 3 au traité de concession d'occupation du terrain du centre de tri.

Présents ou représentés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Absentions : 0

13. SIGNATURE DE L'AVENANT N°5 A LA CONVENTION DE VENTE DE CHALEUR ENTRE LE SIEVD ET LA SEMMARIS

M. PRÉVOST explique que la SEMMARIS a souhaité que la transformation du SIEVD en RIVED soit actée dans le cadre de la convention de vente de chaleur.

Délibération n 17.03.22 – 16 : Avenant n° 5 à la convention de vente de chaleur entre le SIEVD et la SEMMARIS

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'avenant n° 5 à la convention de vente de chaleur entre le SIEVD et la SEMMARIS.

Présents ou représentés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Absentions : 0

14. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL A LA PRESIDENTE

Madame la Présidente s'enquiert d'éventuelles questions.

Aucune question n'est posée au sujet de la liste des décisions prises.

15. QUESTIONS DIVERSES

M. CHARRESON souhaite informer les membres du CA d'un programme de construction de logements au sud de Rungis. Il s'agit d'un agroquartier, dont le mode de chauffage est à l'étude. Une réunion doit avoir lieu avec la RIVED et la SEMMARIS pour réfléchir à une solution d'alimentation par l'énergie de récupération de l'UIOM de Rungis, avant de lancer une DSP.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Madame la Présidente lève la séance à 10 h 35.

La Secrétaire

Mme Geneviève BONNISSEAU



CONVOCATIONS

REGIE PERSONNALISEE POUR LA VALORISATION ET L'EXPLOITATION DES DECHETS DE LA REGION DE RUNGIS

AVIS DE CONVOCATION Conseil d'administration

25 JANVIER 2017 à 09 h 45

15 rue des Hautes Bornes - 94310 ORLY

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 30 novembre 2016
3. Débat d'orientations budgétaires 2017

PREVENTION DES DECHETS

4. Acquisition d'un bien immobilier pour la réalisation de la recyclerie.
5. Convention de mise à disposition du marché des terrasses par la Commune d'Orly pour la réalisation de la recyclerie

VALORISATION DES DECHETS

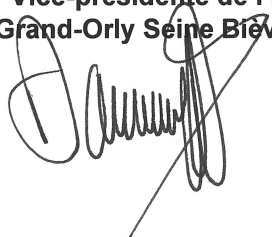
6. Autorisation à signer l'accord-cadre à bons de commande de transport, réception et traitement des encombrants et dépôts sauvages
7. Autorisation à signer les avenants de prolongation des contrats de reprise de matériaux

SENSIBILISATION - COMMUNICATION

8. Bilan annuel des actions de sensibilisation à la prévention et au tri des déchets
9. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir du Conseil à la Présidente
10. Questions diverses

Le 18 janvier 2017

Mme Stéphanie DAUMIN
Présidente de la Régie
Maire de Chevilly-Larue
1^{re} Vice-présidente de l'Etablissement public territorial
« Grand-Orly Seine Bièvre »



DESTINATAIRES :

Représentants de l'EPT « Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont »

M. Raymond CHARRESON, 6^e Conseiller territorial supplémentaire, Maire de Rungis
Mme Stéphanie DAUMIN, 1^{re} Vice-présidente, Maire de Chevilly-Larue
M. Richard DELL'AGNOLA, 3^e Vice-président, Maire de Thiais
M. Richard DOMPS, 4^e Conseiller territorial supplémentaire, Maire-adjoint de Fresnes
Mme Anne-Marie GILGER-TRIGON, 4^e Vice-présidente, Maire-adjointe d'Arcueil
M. Éric GRILLON, 3^e Conseiller territorial supplémentaire, Maire d'Ablon-sur-Seine
Mme Sakina HAMID, 18^e Vice-Présidente, Maire-adjointe de Villeneuve le Roi
M. Ali ID ELOUALI, Conseiller territorial, Maire-adjoint de Choisy-le-Roi
Mme Christine JANODET, 7^e Vice-présidente, Maire d'Orly
M. Michel LEPRÊTRE, Président, Maire-adjoint de Vitry-sur-Seine
Mme Françoise SOURD, Conseillère territoriale, Maire-adjointe de l'Hay-les-Roses

Représentants des communes

Mme Geneviève BONNISSEAU, Conseillère municipale d'Orly
Mme Nadia BRAHIMI, Maire-adjointe de Choisy le Roi
Mme Marie CHAVANON, Maire-adjointe de Fresnes
Mme Dominique FOSSOYEUX, Maire-adjoint de Villeneuve le Roi
Mme Katarina HAMADA-LARKEY, Maire-adjointe de Thiais
M. Patrick LEROY, Conseiller municipal délégué de Rungis
M. Daniel PIGEON-ANGELINI, Maire-adjoint de L'Hay-les-Roses
Mme Christiane RANSAY, Conseillère municipale déléguée d'Arcueil
M. Renaud ROUX, Conseiller municipal de Chevilly-Larue
M. Cédric TIPHINEAUD, Conseiller municipal d'Ablon-sur-Seine

Directeurs Généraux des Services

M. Laurent BACQUART, DGS délégué de l'EPT « Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont »
M. Mickaël BOITELLE, DGS de Villeneuve le Roi
Mme Isabelle DELOUME-FIRTH, DGS de Fresnes
M. Franck DUPARC, DGS de L'Hay-les-Roses
Mme Anne FENNERICH, DGS de Rungis
Mme Anne GAUSSET, DGS d'Ablon-sur-Seine
M. Jacques GOUPIL, DGS délégué de l'EPT « Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont »
M. Hervé GOUX, DGS d'Arcueil
M. Christophe JOSEPH, DGS d'Orly
Mme Christine PRIGENT, DGS de Chevilly-Larue
M. Aurélien PREVOST, DGS de la Régie
M. Christophe RICHARD, DGS de Choisy-le-Roi
M. Bernard TUGENE, DGS de Thiais
M. Antoine VALBON, DGS de l'EPT « Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont »

Autres destinataires

M. Christophe ACAR, Directeur Technique de l'Exploitation, SEMMARIS
M. Dominique BATANI, Directeur du MIN de Rungis, SEMMARIS
Mme Françoise LACROIX, Chef de Service Comptable des Finances Publiques – Trésorerie de Vitry-sur-Seine
M. Stéphane LAYANI, Président Directeur Général de la SEMMARIS

REGIE PERSONNALISEE POUR LA VALORISATION ET L'EXPLOITATION DES DECHETS DE LA REGION DE RUNGIS

AVIS DE CONVOCATION Conseil d'administration

22 MARS 2017 à 09 h 45

15 rue des Hautes Bornes - 94310 ORLY

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 25 janvier 2017
3. Compte de gestion de l'exercice 2016
4. Compte administratif de l'exercice 2016
5. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016
6. Budget primitif de l'exercice 2017
7. Fixation de la tarification du traitement des déchets pour l'exercice 2017
8. Fixation des contributions forfaitaires pour l'exercice 2017
9. Convention de partenariat avec le SICIO

PREVENTION DES DECHETS

10. Convention d'accompagnement pour la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire

VALORISATION DES DECHETS

11. Signature de l'avenant n°4 au traité de concession de terrain de l'UIOM
12. Signature de l'avenant n°3 au traité de concession d'occupation du terrain du centre de tri
13. Signature de l'avenant n°5 à la convention de vente de chaleur entre le SIEVD et la SEMMARIS
14. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir du Conseil à la Présidente
15. Questions diverses

Le 15 mars 2017

**Mme Stéphanie DAUMIN
Présidente de la Régie
Maire de Chevilly-Larue
1^{re} Vice-présidente de l'Etablissement public territorial
« Grand-Orly Seine Bièvre »**



DESTINATAIRES :

Représentants de l'EPT « Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont »

M. Raymond CHARRESON, 6^e Conseiller territorial supplémentaire, Maire de Rungis
Mme Stéphanie DAUMIN, 1^{re} Vice-présidente, Maire de Chevilly-Larue
M. Richard DELL'AGNOLA, 3^e Vice-président, Maire de Thiais
M. Richard DOMPS, 4^e Conseiller territorial supplémentaire, Maire-adjoint de Fresnes
Mme Anne-Marie GILGER-TRIGON, 4^e Vice-présidente, Maire-adjointe d'Arcueil
M. Éric GRILLON, 3^e Conseiller territorial supplémentaire, Maire d'Ablon-sur-Seine
Mme Sakina HAMID, 18^e Vice-Présidente, Maire-adjointe de Villeneuve le Roi
M. Ali ID ELOUALI, Conseiller territorial, Maire-adjoint de Choisy-le-Roi
Mme Christine JANODET, 7^e Vice-présidente, Maire d'Orly
M. Michel LEPRÊTRE, Président, Maire-adjoint de Vitry-sur-Seine
Mme Françoise SOURD, Conseillère territoriale, Maire-adjointe de l'Hay-les-Roses

Représentants des communes

Mme Geneviève BONNISSEAU, Conseillère municipale d'Orly
Mme Nadia BRAHIMI, Maire-adjointe de Choisy le Roi
Mme Marie CHAVANON, Maire-adjointe de Fresnes
Mme Dominique FOSSEYEU, Maire-adjoint de Villeneuve le Roi
Mme Katarina HAMADA-LARKEY, Maire-adjointe de Thiais
M. Patrick LEROY, Conseiller municipal délégué de Rungis
M. Daniel PIGEON-ANGELINI, Maire-adjoint de L'Hay-les-Roses
Mme Christiane RANSAY, Conseillère municipale déléguée d'Arcueil
M. Renaud ROUX, Conseiller municipal de Chevilly-Larue
M. Cédric TIPHINEAUD, Conseiller municipal d'Ablon-sur-Seine

Directeurs Généraux des Services

M. Laurent BACQUART, DGS délégué de l'EPT « Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont »
M. Mickaël BOITELLE, DGS de Villeneuve le Roi
Mme Isabelle DELOUME-FIRTH, DGS de Fresnes
M. Franck DUPARC, DGS de L'Hay-les-Roses
Mme Anne FENNERICH, DGS de Rungis
Mme Anne GAUSSET, DGS d'Ablon-sur-Seine
M. Jacques GOUPIL, DGS délégué de l'EPT « Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont »
M. Hervé GOUX, DGS d'Arcueil
M. Christophe JOSEPH, DGS d'Orly
Mme Christine PRIGENT, DGS de Chevilly-Larue
M. Aurélien PREVOST, DGS de la Régie
M. Christophe RICHARD, DGS de Choisy-le-Roi
M. Bernard TUGENE, DGS de Thiais
M. Antoine VALBON, DGS de l'EPT « Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont »

Autres destinataires

M. Christophe ACAR, Directeur Technique de l'Exploitation, SEMMARIS
M. Dominique BATANI, Directeur du MIN de Rungis, SEMMARIS
Mme Françoise LACROIX, Chef de Service Comptable des Finances Publiques – Trésorerie de Vitry-sur-Seine
M. Stéphane LAYANI, Président Directeur Général de la SEMMARIS

DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25/01/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 JANVIER 2017

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

RÉGIE PERSONNALISÉE POUR LA VALORISATION ET L'EXPLOITATION DES DÉCHETS DE LA RÉGION DE RUNGIS

DÉLIBÉRATION N° 17.01.25 - 01

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

L'an deux mil dix-sept, le 25 janvier à 10 h 05, les membres du Conseil d'administration, sur convocation individuelle en date du 18 janvier, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Mme Stéphanie DAUMIN, 15 rue des Hautes Bornes à ORLY.

Mme la Présidente effectue l'appel nominal,

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
Mme Geneviève BONNISSEAU	x		
Mme Nadia BRAHIMI	x		
M. Raymond CHARRESON	x		
Mme Marie CHAVANON	x		
Mme Stéphanie DAUMIN	x		
M. Richard DELL'AGNOLA	x		
M. Richard DOMPS	x		
Mme Dominique FOSSEYUEUX	x		
Mme Anne-Marie GILGER-TRIGON			x
M. Éric GRILLON		Par M. TIPHINEAUD	
Mme Katarina HAMADA-LARKEY	x		
Mme Sakina HAMID		Par Mme FOSSEYUEUX	
M. Ali ID ELOUALI			x
Mme Christine JANODET	x		
M. Michel LEPRÉTRE			x
M. Patrick LEROY	x		
M. Daniel PIGEON-ANGELINI	x		
Mme Christiane RANSAY			x
M. Renaud ROUX			x
Mme Françoise SOURD	x		
M. Cédric TIPHINEAUD	x		
	14	2	5

Secrétaire de séance : M. PIGEON-ANGELINI

Le quorum étant atteint, les administrateurs peuvent valablement délibérer.

Ces formalités remplies,

EXPOSÉ DES MOTIFS

Accusé de réception en préfecture
094-200062479-20170125-17-01-25-01-DE
Date de télétransmission : 31/01/2017
Date de réception préfecture : 31/01/2017

Le débat d'orientations budgétaires représente une étape essentielle de la procédure d'adoption budgétaire des collectivités. Il est l'occasion d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin de leur permettre de discuter des orientations budgétaires et d'éclairer leur choix en amont et lors du vote du budget primitif.

Le débat d'orientations budgétaires doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget (prévu à une séance ultérieure et distincte) et porte « sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés ».

La loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) a renforcé les obligations incombant aux assemblées locales.

Dorénavant, le débat doit s'appuyer sur un rapport (le ROB : Rapport d'Orientations Budgétaires) et également porter sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la collectivité.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République prévoit que le rapport doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu du rapport ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Conformément à ces dispositions, le rapport joint à la présente note comprend des informations sur l'analyse prospective, sur les niveaux d'investissement projetés, sur le niveau d'endettement et son évolution de la Régie.

La délibération afférente, soumise au vote du conseil d'administration, permettra de prendre acte de la tenue du DOB.

Le Conseil d'administration est invité à en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 16.04.12-78 du Conseil de territoire de l'Etablissement public territorial « Grand-Orly / Val-de-Bièvre / Seine-Amont » du 12 avril 2016 portant création de la régie personnalisée pour la valorisation et l'exploitation des déchets de la région de Rungis ;

Vu les statuts de la régie personnalisée pour la valorisation et l'exploitation des déchets de la région de Rungis ;

Vu le rapport d'orientations budgétaires ;

Où l'exposé des motifs,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré,

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Article 1 : Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2017.

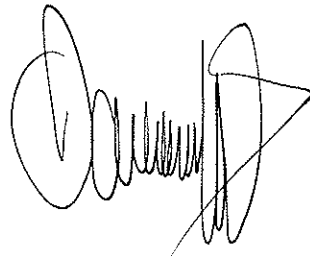
Article 2 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Affichée le 06/02/2017

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente,

Mme Stéphanie DAUMIN



La présidente,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 JANVIER 2017

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

RÉGIE PERSONNALISÉE POUR LA VALORISATION ET L'EXPLOITATION DES DÉCHETS DE LA RÉGION DE RUNGIS

DÉLIBÉRATION N° 17.01.25 - 02

ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER POUR LA REALISATION DE LA RECYCLERIE

L'an deux mil dix-sept, le 25 janvier à 10 h 05, les membres du Conseil d'administration, sur convocation individuelle en date du 18 janvier, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Mme Stéphanie DAUMIN, 15 rue des Hautes Bornes à ORLY.

Mme la Présidente effectue l'appel nominal,

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
Mme Geneviève BONNISSEAU			X
Mme Nadia BRAHIMI	X		
M. Raymond CHARRESSON	X		
Mme Marie CHAVANON	X		
Mme Stéphanie DAUMIN	X		
M. Richard DELL'AGNOLA	X		
M. Richard DOMPS	X		
Mme Dominique FOSSOYEUX	X		
Mme Anne-Marie GILGER-TRIGON			X
M. Éric GRILLON		Par M. TIPHINEAUD	
Mme Katarina HAMADA-LARKEY			X
Mme Sakina HAMID		Par Mme FOSSOYEUX	
M. Ali ID ELOUALI			X
Mme Christine JANODET	X		
M. Michel LEPRÊTRE			X
M. Patrick LEROY	X		
M. Daniel PIGEON-ANGELINI	X		
Mme Christiane RANSAY			X
M. Renaud ROUX			X
Mme Françoise SOURD	X		
M. Cédric TIPHINEAUD	X		
	12	2	7

Secrétaire de séance : M. PIGEON-ANGELINI

Le quorum étant atteint, les administrateurs peuvent valablement délibérer.

Ces formalités remplies,

EXPOSÉ DES MOTIFS

Lors de la séance du 30 novembre 2016, le Conseil d'administration a approuvé la réalisation d'une recyclerie sur le territoire de la commune d'Orly.

L'implantation définie pour l'exercice de cette activité nécessite l'acquisition d'un bien immobilier, sis 15, rue des Hautes Bornes à ORLY (cadastré section AE n°117), que son propriétaire, le Syndicat intercommunal pour l'informatique et ses outils (SICIO), souhaite céder.

Le bien immobilier est constitué d'un local à usage de bureaux d'une superficie de 196 m², d'une cave et de trois places de stationnement.

Après négociation, la RIVED et le SICIO se sont entendus pour fixer le montant de la vente du bien immobilier à 150.000 €, hors frais notariés. Ce montant a été corroboré par l'évaluation des domaines de la valeur vénale du bien en date du 7 novembre 2016.

Compte tenu de l'intérêt que revêt le projet de recyclerie pour la RIVED, il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser l'acquisition de ce bien immobilier.

Le Conseil d'administration est invité à en délibérer.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1311-9 et L.1311-10 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.1211-1 et L.1212-1 ;

Vu la délibération n° 16.04.12-78 du Conseil de territoire de l'Etablissement public territorial « Grand-Orly / Val-de-Bievre / Seine-Amont » du 12 avril 2016 portant création de la régie personnalisée pour la valorisation et l'exploitation des déchets de la région de Rungis ;

Vu les statuts de la régie personnalisée pour la valorisation et l'exploitation des déchets de la région de Rungis ;

Vu la délibération n°16.11.30 – 41 du 30 novembre 2016 du Conseil d'administration de la régie portant adoption du plan de financement de l'opération de création d'une recyclerie et autorisation de lancement de l'appel à projets pour le choix de l'opérateur ;

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale en date du 7 novembre 2016 ;

Considérant le souhait du Syndicat intercommunal pour l'informatique et ses outils (SICIO) de céder le bien immobilier bâti dont il est propriétaire, sis 15, rue des Hautes Bornes, cadastré section AE n°117, à ORLY, pour un montant de 150.000 € ;

Considérant que le bien immobilier est constitué d'un local à usage de bureaux d'une superficie de 196 m², d'une cave et de trois places de stationnement ;

Considérant que le projet d'opération immobilière porte sur l'acquisition à l'amiable de ce bien conformément à l'article L. 1311-10 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que cette opération présente un intérêt pour la Régie personnalisée pour la valorisation et l'exploitation des déchets de la région de Rungis (RIVED) dans la mesure où le bien immobilier, une fois réhabilité accueillera une partie de l'activité de recyclerie, qui contribuera à l'atteinte des objectifs nationaux, régionaux et territoriaux en matière de réduction et de valorisation des déchets ainsi qu'au développement de l'économie sociale et solidaire sur son territoire ;

Où l'exposé des motifs,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré,

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Article 1 : Approuve l'acquisition du bien immobilier cadastré section AE n°117, à ORLY au prix de 150.000 € hors frais notariés ;

Article 2 : Autorise la Présidente à signer l'acte d'acquisition du bien immobilier susvisé et à procéder à cette acquisition par acte notarié ;

Article 3 : Approuve le principe de la transformation de ces locaux pour l'accueil d'une activité de recyclerie ;

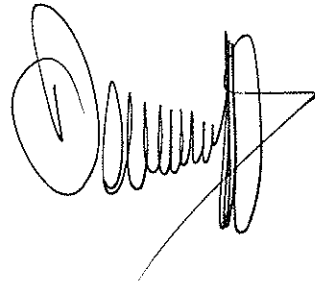
Article 4 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Affichée le 06/02/2017

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente,

Mme Stéphanie DAUMIN



La présidente,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 JANVIER 2017

Accusé de réception en préfecture
094-200062479-20170125-17-01-25-03-DE
Date de télétransmission : 31/01/2017
Date de réception préfecture : 31/01/2017

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

**RÉGIE PERSONNALISÉE POUR LA VALORISATION ET L'EXPLOITATION
DES DÉCHETS DE LA RÉGION DE RUNGIS**

DÉLIBÉRATION N° 17.01.25 - 03

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MARCHÉ DES TERRASSES PAR LA COMMUNE
D'ORLY POUR LA RÉALISATION DE LA RECYCLERIE**

L'an deux mil dix-sept, le 25 janvier à 10 h 05, les membres du Conseil d'administration, sur convocation individuelle en date du 18 janvier, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Mme Stéphanie DAUMIN, 15 rue des Hautes Bornes à ORLY.

Mme la Présidente effectue l'appel nominal,

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
Mme Geneviève BONNISSEAU			X
Mme Nadia BRAHIMI	X		
M. Raymond CHARRESON	X		
Mme Marie CHAVANON	X		
Mme Stéphanie DAUMIN	X		
M. Richard DELL'AGNOLA	X		
M. Richard DOMPS	X		
Mme Dominique FOSSOYEUX	X		
Mme Anne-Marie GILGER-TRIGON			X
M. Éric GRILLON		Par M. TIPHINEAUD	
Mme Katarina HAMADA-LARKEY			X
Mme Sakina HAMID		Par Mme FOSSOYEUX	
M. Ali ID ELOUALI			X
Mme Christine JANODET		X	
M. Michel LEPRÊTRE			
M. Patrick LEROY	X		
M. Daniel PIGEON-ANGELINI	X		
Mme Christiane RANSAY			X
M. Renaud ROUX			X
Mme Françoise SOURD	X		
M. Cédric TIPHINEAUD	X		
	12	2	7

Secrétaire de séance : M. PIGEON-ANGELINI

Le quorum étant atteint, les administrateurs peuvent valablement délibérer.

Ces formalités remplies,

EXPOSÉ DES MOTIFS

Accusé de réception en préfecture
094-200062479-20170125-17-01-25-03-DE
Date de télétransmission : 31/01/2017
Date de réception préfecture : 31/01/2017

Lors de la séance du 30 novembre 2016, le Conseil d'administration a approuvé la réalisation d'une recyclerie sur le territoire de la commune d'Orly.

La ville d'Orly s'est proposée d'apporter sa contribution au projet en mettant à disposition, à titre gracieux, une partie du marché des terrasses.

Compte tenu de l'intérêt que revêt le projet de recyclerie pour la RIVED, il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser la présidente à signer la convention de mise à disposition du marché des terrasses avec la ville d'Orly.

Le Conseil d'administration est invité à en délibérer.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1311-9 et L.1311-10 ;

Vu la délibération n° 16.04.12-78 du Conseil de territoire de l'Etablissement public territorial « Grand-Orly / Val-de-Bièvre / Seine-Amont » du 12 avril 2016 portant création de la régie personnalisée pour la valorisation et l'exploitation des déchets de la région de Rungis ;

Vu les statuts de la régie personnalisée pour la valorisation et l'exploitation des déchets de la région de Rungis ;

Vu la délibération n°16.11.30 – 41 du 30 novembre 2016 du Conseil d'administration de la régie portant adoption du plan de financement de l'opération de création d'une recyclerie et autorisation de lancement de l'appel à projets pour le choix de l'opérateur ;

Considérant le courrier du 25 octobre 2016 par lequel la ville d'Orly s'est proposée à apporter sa contribution au projet en mettant à disposition, à titre gracieux, le marché des terrasses, dans le périmètre défini dans le projet de recyclerie;

Considérant que cette opération présente un intérêt pour la Régie personnalisée pour la valorisation et l'exploitation des déchets de la région de Rungis (RIVED) dans la mesure où le bien immobilier, une fois aménagé accueillera l'activité de recyclerie, qui contribuera à l'atteinte des objectifs nationaux, régionaux et territoriaux en matière de réduction et de valorisation des déchets ainsi qu'au développement de l'économie sociale et solidaire sur son territoire ;

Où l'exposé des motifs,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré,

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Article 1 : Autorise la Présidente à signer la convention de mise à disposition du marché des terrasses avec la commune d'Orly.

Article 2 : Approuve le principe de l'aménagement de cet espace pour l'accueil d'une activité de recyclerie.

Article 3 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Affichée le 06/02/2017

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente,

Mme Stéphanie DAUMIN

La présidente,

– Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

– Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 JANVIER 2017

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

RÉGIE PERSONNALISÉE POUR LA VALORISATION ET L'EXPLOITATION DES DÉCHETS DE LA RÉGION DE RUNGIS

DÉLIBÉRATION N° 17.01.25 - 04

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE DE TRANSPORT, RECEPTION ET TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS ET DEPOTS SAUVAGES

L'an deux mil dix-sept, le 25 janvier à 10 h 05, les membres du Conseil d'administration, sur convocation individuelle en date du 18 janvier, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Mme Stéphanie DAUMIN, 15 rue des Hautes Bornes à ORLY.

Mme la Présidente effectue l'appel nominal,

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
Mme Geneviève BONNISSEAU			X
Mme Nadia BRAHIMI	X		
M. Raymond CHARRESON	X		
Mme Marie CHAVANON	X		
Mme Stéphanie DAUMIN	X		
M. Richard DELL'AGNOLA	X		
M. Richard DOMPS	X		
Mme Dominique FOSSOYEUX	X		
Mme Anne-Marie GILGER-TRIGON			X
M. Éric GRILLON		Par M. TIPHINEAUD	
Mme Katarina HAMADA-LARKEY			X
Mme Sakina HAMID		Par Mme FOSSOYEUX	
M. Ali ID ELOUALI			X
Mme Christine JANODET	X		
M. Michel LEPRÊTRE			X
M. Patrick LEROY	X		
M. Daniel PIGEON-ANGELINI	X		
Mme Christiane RANSAY			X
M. Renaud ROUX			X
Mme Françoise SOURD	X		
M. Cédric TIPHINEAUD	X		
	12	2	7

Secrétaire de séance : M. PIGEON-ANGELINI

Le quorum étant atteint, les administrateurs peuvent valablement délibérer.

Ces formalités remplies,

EXPOSÉ DES MOTIFS

La RIVED est compétente pour le traitement des déchets encombrants produits sur son territoire.

Dans le cadre du fonctionnement du SIEVD, un marché de traitement a été lancé 2013 et attribué par délibération du 8 janvier 2014. Ce marché, établi pour une durée ferme de deux ans et renouvelable une fois pour une période d'un an, arrive à échéance le 28 février 2017.

Par délibération du 28 juin 2016 et afin d'assurer la continuité de service, le Conseil d'administration a autorisé le lancement d'une consultation d'appel d'offres ouvert dans la perspective de la conclusion, pour une durée ferme de deux ans, renouvelable deux fois par période d'un an, d'un nouveau marché de transport et de traitement des objets encombrants et dépôts sauvages collectés sur le territoire de la RIVED.

Suite à l'adoption de cette délibération, un avis d'appel public à la concurrence a été émis le 9 août 2016 pour publication au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP), au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ainsi que sur le profil d'acheteur de la RIVED (Achat Public).

A l'expiration du délai de consultation, le 21 octobre 2016 à 12h, 3 offres ont été réceptionnées par les services de la RIVED. Celles-ci ont été ouvertes lors de la séance d'ouverture des plis du 16 novembre 2016. Ces offres sont présentées par :

- la société PAPREC Ile-de-France (Pli n°1)
- la société SEMAVAL (Pli n°2)
- la société TAÏS (Pli n°3)

Après examen de leur recevabilité administrative, technique et financière, ces offres ont été analysées au regard des critères prédéfinis au règlement de la consultation, soient :

- Critère 1 « Valeur technique de l'offre » : 60%
- Critère 2 « Coût global des prestations » : 40%

Au vu du rapport d'analyse des candidatures et des offres, lors de sa séance du 25 janvier 2016, la commission d'appel d'offres décidera d'attribuer l'accord cadre.

La présente délibération a pour objet d'autoriser la Présidente à signer l'accord cadre de transport et de traitement des objets encombrants et dépôts sauvages collectés sur le territoire de la RIVED au regard de la décision de la Commission d'appel d'offres.

Le Conseil d'administration est invité à en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;

Vu les objectifs du PREDMA, adopté le 26/11/2009 par le Conseil Régional d'Ile de France ;

Vu la délibération n° 16.04.12-78 du Conseil de territoire de l'Etablissement public territorial « Grand-Orly / Val-de-Bievre / Seine-Amont » du 12 avril 2016 portant création de la régie personnalisée pour la valorisation et l'exploitation des déchets de la région de Rungis ;

Vu les statuts de la régie personnalisée pour la valorisation et l'exploitation des déchets de la région de Rungis ;

Vu la délibération n°16.06.28-24 du conseil d'administration du 28 juin 2016, autorisant la Présidente à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert afférente au marché de transport et de traitement des objets encombrants et dépôts sauvages collectés sur le territoire de la régie personnalisée pour la valorisation et l'exploitation des déchets de la région de Rungis ;

Vu le rapport d'analyse des candidatures et des offres, précisant que les candidats soumettent aux conditions de participation à la consultation ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 25 janvier 2017 ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du traitement des encombrants et dépôts sauvages collectés sur le territoire de la RIVED ;

Où l'exposé des motifs,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré,

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Article 1 : Autorise la Présidente à signer l'accord cadre à bons de commande de transport, réception et traitement des encombrants et dépôts sauvages du territoire de la régie personnalisée pour la valorisation et l'exploitation des déchets de la région de Rungis avec la société **TAIS**, pour une durée ferme de deux ans, renouvelable deux fois par période d'un an, et pour les montants annexés à la présente délibération.

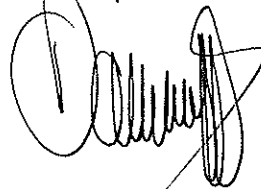
Article 2 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Affichée le 06/02/2017

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente,

Mme Stéphanie DAUMIN



La présidente,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 25 JANVIER 2017

LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

RÉGIE PERSONNALISÉE POUR LA VALORISATION ET L'EXPLOITATION DES DÉCHETS DE LA RÉGION DE RUNGIS

DÉLIBÉRATION N° 17.01.25 - 05

PROLONGATION DES CONTRATS DE VENTE DE MATERIAUX

L'an deux mil dix-sept, le 25 janvier à 10 h 05, les membres du Conseil d'administration, sur convocation individuelle en date du 18 janvier, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Mme Stéphanie DAUMIN, 15 rue des Hautes Bornes à ORLY.

Mme la Présidente effectue l'appel nominal,

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
Mme Geneviève BONNISSEAU			X
Mme Nadia BRAHIMI	X		
M. Raymond CHARRESON	X		
Mme Marie CHAVANON	X		
Mme Stéphanie DAUMIN	X		
M. Richard DELL'AGNOLA			X
M. Richard DOMPS	X		
Mme Dominique FOSSOYEUX	X		
Mme Anne-Marie GILGER-TRIGON			X
M. Éric GRILLON		Par M. TIPHINEAUD	
Mme Katarina HAMADA-LARKEY			X
Mme Sakina HAMID		Par Mme FOSSOYEUX	
M. Ali ID ELOUALI			X
Mme Christine JANODET	X		
M. Michel LEPRÊTRE			X
M. Patrick LEROY	X		
M. Daniel PIGEON-ANGELINI	X		
Mme Christiane RANSAY			X
M. Renaud ROUX			X
Mme Françoise SOURD	X		
M. Cédric TIPHINEAUD	X		
	11	2	8

Secrétaire de séance : M. PIGEON-ANGELINI

Le quorum étant atteint, les administrateurs peuvent valablement délibérer.

Ces formalités remplies,

EXPOSÉ DES MOTIFS

Accusé de réception en préfecture
094-200062479-20170125-17-01-25-05-DE
Date de télétransmission : 31/01/2017
Date de réception préfecture : 31/01/2017

Dans le cadre du contrat pour l'action et la performance "barème E" d'Eco-Emballages, le SIEVD a, par délibération du 25 mai 2011, établi des contrats pour la reprise des matériaux recyclables issus du tri des collectes sélectives et des mâchefers de l'UIOM de Rungis, avec :

1. Pour l'acier issu de la collecte sélective et des mâchefers de l'UIOM : ARCELOR MITTAL,
2. Pour l'aluminium issu de la collecte sélective : AFFIMET REGEAL,
3. Pour l'aluminium issu des mâchefers de l'UIOM : BAUDELET METAUX,
4. Pour les bouteilles et flacons plastiques issus de la collecte sélective : GENERIS SAS,
5. Pour les papiers-cartons non complexés (PCNC) et complexés (PCC, anciennement ELA, emballages ménagers pour liquides alimentaires) issus de la collecte sélective : REVIPAC,
6. Pour le verre issu de la collecte sélective : SAINT GOBAIN Emballages.

L'agrément d'Eco-Emballages a pris fin au 31 décembre 2016. Dans le cadre des travaux de préparation de l'agrément 2017 – 2022, il est apparu qu'un nouvel Eco-organisme prévoyait de solliciter son propre agrément pour les déchets d'emballages.

Pour laisser le temps à la filière de s'organiser, dans la perspective de cette ouverture à la concurrence, les pouvoirs publics ont décidé que 2017 serait une année de transition. Un cahier des charges a donc été publié pour la seule année 2017, reprenant exactement les termes du barème E qui était en vigueur de 2011 à 2016.

Le 27 décembre 2016, Eco-emballages a été agréé pour l'année 2017.

Les contrats de reprise de matériaux étant annexés au contrat CAP d'Eco-emballages, leur terme était fixé au 31 décembre 2016, date de la fin de l'agrément précédent. Pour maintenir la continuité de l'activité du centre de tri et de la reprise des métaux issus des mâchefers de l'UIOM, il est nécessaire de reconduire ou de prolonger ces contrats.

Considérant que l'année 2017 est une année de transition de ce barème, et conformément à la proposition de l'éco-organisme, il est proposé d'accepter les avenants de prolongation des contrats pour la reprise des matériaux recyclables issus du tri des collectes sélectives et des mâchefers de l'UIOM de Rungis.

Au cours de l'année 2017, nous procéderons à une mise en concurrence de tous les repreneurs sur l'ensemble des matériaux, pour bénéficier des meilleures conditions de reprises pour les contrats à établir sur la période 2018 - 2022.

Le Conseil d'administration est invité à en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 16.04.12-78 du Conseil de territoire de l'Etablissement public territorial « Grand-Orly / Val-de-Bievre / Seine-Amont » du 12 avril 2016 portant création de la régie personnalisée pour la valorisation et l'exploitation des déchets de la région de Rungis ;

Vu les statuts de la régie personnalisée pour la valorisation et l'exploitation des déchets de la région de Rungis ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement (société ECO-EMBALLAGES) ;

Vu les projets d'avenants aux contrats pour la reprise des matériaux recyclables issus du tri des collectes sélectives et des mâchefers de l'UIOM de Rungis ;

Considérant la date d'expiration des contrats de reprise susmentionnés, fixée au 31 décembre 2016 ;

Considérant la nécessité de prolonger ces contrats de reprise, afin de permettre le maintien de l'activité du centre de tri de la RIVED et le maintien de la reprise des métaux issus des mâchefers de l'UIOM ;

Où l'exposé des motifs,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré,

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Article 1 : Autorise la Présidente à signer les différents avenants aux contrats pour la reprise des matériaux recyclables issus du tri des collectes sélectives et des mâchefers de l'UIOM de Rungis avec :

- Pour l'acier issu de la collecte sélective et des mâchefers de l'UIOM : ARCELOR MITTAL,
- Pour l'aluminium issu de la collecte sélective : AFFIMET REGEAL,
- Pour l'aluminium issu des mâchefers de l'UIOM : BAUDELET METAUX,
- Pour les bouteilles et flacons plastiques issus de la collecte sélective : GENERIS SAS,
- Pour les papiers-cartons non complexés (PCNC) et complexés (PCC, anciennement ELA, emballages ménagers pour liquides alimentaires) issus de la collecte sélective : REVIPAC,
- Pour le verre issu de la collecte sélective : SAINT GOBAIN Emballages.

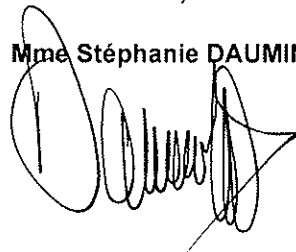
Article 2 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Affichée le 06/02/2017

POUR EXTRAIT CONFORME

La Présidente,

Mme Stéphanie DAUMIN



La présidente,

– Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

– Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Secrétariat administratif : 15 Rue des Hautes Bornes 94310 Orly
Tel : 01 58 42 73 60 – Fax 01 58 42 73 69 – secretariat@sievd.fr
Siège social : 1 Rue du Four 94150 Rungis